

Annexe 21

Publique

(17/03/2013)

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

A/20 0491 12

3. Pensez-vous que la justice ivoirienne est en mesure de juger M. Gbagbo ?

Non, elle ne peut pas sinon la CPI
n'aurait pas intervenu

4. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de garantir les droits des victimes ?

Non, elle ne peut rien faire pour nous,
notre espoir est la CPI